



## Saisie attribution sur compte ccp

-----  
Par fabrice

Bonjour,

J'ai, suite à une dette (valeur initiale de la dette: 120,00 ?), commencé a régler celle-ci par échéance. J'ai loupé une échéance et on m'a saisie la somme considérable de 745,00 ?!

Que puis-je faire? Ai-je un droit quelconque, ou un recours?

Compte tenu du fait que j'ai déjà payé une grande part de cette dette et que les frais pris par l'Huissier sont exorbitants voire abusif!

Je vous remercie pour le temps passé et accordé.

-----  
Par amatjuris

bjr,

les tarifs des huissiers sont réglementés.

essayez de négocier avec l'huissier.

dans le cadre d'une saisie attribution vous pouvez faire opposition dans un délai d'un mois après que vous soyez informé de la saisie. cela doit figurer dans les différents documents que vous avez reçus.

cdt